

## **Demander une subvention**

Les associations souhaitant faire une demande de subvention de fonctionnement ou exceptionnelle ou de mise à disposition de salles et/ou de matériel doivent impérativement remplir le dossier de demande de subvention et ses annexes éventuelles pour le mois de janvier de l'année sollicitée.

Les associations étant soumises à la valorisation des aides indirectes de la commune, chaque association souhaitant bénéficier d'une contribution en nature (mise à disposition de locaux, prêt de matériel, mise à disposition de moyens humains, occupation du domaine public) doit également déposer un dossier de subvention. Cela est également nécessaire pour toute demande de participation financière à un projet spécifique (subvention exceptionnelle).

Il est impératif de transmettre au Service Vie Associative un dossier complet avec tous les documents obligatoires en pièces jointes avant la date butoir.

Le dépôt des demandes de subventions pour 2022 est clos. Les dossiers de subventions de l'année 2023 sont en ligne.

## **Contact**

### **Direction de la Vie Associative**

Place de l'Hôtel de Ville  
60230 Chambly

**Tél :** 01 39 37 44 00

### **Écrire au service**

rgba(255,255,255,1)

À télécharger

Fichier

[Le lexique comptable \(.doc - 114.5 Ko\)](#)

Fichier

[Dossier demande de Subvention 2024 \(.doc - 164 Ko\)](#)

Fichier

[Demande de Subvention 2024 \(.pdf - 925.87 Ko\)](#)

Fichier

[Courrier d'accompagnement dossier sub 2022 \(.docx - 51.86 Ko\)](#)

Fichier

[Annexe 1 - fiche projet subvention 2024 \(.doc - 114.5 Ko\)](#)

Fichier

[Annexe 2 - Compte de résultat subvention 2024 \(.xls - 70 Ko\)](#)

Fichier

[Annexe 2 \(suite\) - Bilan financier - subvention 2024 \(.xls - 71 Ko\)](#)

Fichier

[Annexe 3 - Budget prévisionnel - subvention 2023 \(.xls - 77 Ko\)](#)

Fichier

[Annexe 4 - Mise à disposition de salle - subvention 2024 \(.doc - 59 Ko\)](#)

Fichier

[Annexe 5 - Organisation compétitions - subvention 2024 \(.doc - 57.5 Ko\)](#)